

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 325-2021**

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue à la Salle du Canton le 7 juin 2021, la Ville de Warwick a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 325-2021 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 269-2019 de la Ville de Warwick ».

Le Règlement numéro 325-2021 vise à modifier le Plan d'urbanisme numéro 269-2019 ainsi que le plan d'affectation du sol numéro WARV-00236538-U01 du même règlement afin d'agrandir l'aire d'affectation urbaine « U » à même l'aire d'affectation agricole « A ».

QUE ce Règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 7 juillet 2021 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous seulement.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce douzième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt et un.

**Lise Lemieux, DMA**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**